

**LA FORÊT
SORT DU BOIS**

PAGE 3

**LE CYNIPS A ENVAHI
LE LANGUEDOC-
ROUSSILLON**

PAGE 4

**L'INNOVATION
CARBONE DÉBOUCHE
SUR DU CONCRET**

PAGE 8

**LE MARTÉLOSPE :
UN OUTIL CURIEUX**

PAGE 10

ÉDITORIAL

PAGE 2

FORUM

PAGE 3

SANTÉ DES FORÊTS

PAGE 4

EN BREF

PAGE 7

CARBONE

PAGE 8

FONCIER

PAGE 9

FORMATION

PAGE 10

Les Nouvelles Feuilles Forestières

CRPF - 378 rue de la Galéra - Parc Euromédecine 1
34097 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 41 68 10 - Fax : 04 67 41 68 11

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jeannine Bourrely

RÉDACTION : Benoît Lecomte

COMPOSITION : Rythmie Page

IMPRESSION : Imp'Act
10 ZAC des Vautes - 34980 St-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 1150 - 8868

DÉPÔT LÉGAL : date de parution

ABONNEMENT : gratuit sur demande

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Jean-Marc Auban, Jean-Christophe Chabalière,
Sylvie Coisne, Emmanuelle Degoy, Loïc Molines,
Jean-Pierre Villebrun

PHOTO DE COUVERTURE :
Martélescope
Loïc Molines

Ce numéro a été réalisé avec le concours financier



de la Région Languedoc-Roussillon



et du ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le 8 octobre, “La forêt sort du bois”

Le forum des forestiers privés du Languedoc-Roussillon

Vos organisations forestières, Centre Régional de la Propriété Forestière, Syndicats, Coopératives se mobilisent ensemble depuis quelques mois pour faire de ce forum un **EVENEMENT**, le vôtre. Venez nombreux !

Le contexte forestier est en pleine ébullition. En effet, beaucoup de travaux sont menés au plan national : Comité Stratégique Bois, Plan Filière Bois, Programme National de la Forêt et du Bois, Forum de notre Fédération en novembre en même temps que la COP 21.

Pourquoi tant de programmes ? Parce que la forêt est reconnue « d'intérêt général » et que c'est à l'évidence un acteur majeur dans le contexte de la transition énergétique. Parce que notre économie a besoin de notre ressource forestière. Parce que notre territoire a besoin de sa forêt.

Dans notre région, le nouveau Plan de Développement Rural qui met en œuvre les fonds européens, vient d'être définitivement adopté : des crédits sont prévus pour la desserte et le reboisement. Le second contrat **AGIR POUR LA FORET ET LE BOIS** a été validé par le conseil régional : nous y proposerons des actions concrètes pour vos forêts.

Les acteurs industriels, consommateurs de bois, se mettent aussi en mouvement : pour sécuriser leurs investissements, ils ont besoin de s'assurer durablement des approvisionnements. Ils sont donc à nos côtés pour trouver des solutions de partenariat, par exemple pour soutenir le reboisement.

Pour vos organisations professionnelles qui participent activement à leur définition, tous ces programmes constituent des opportunités, des soutiens, des promesses...

Cependant, rien ne peut se faire de « plus », de « mieux » sans votre adhésion. Vous détenez un patrimoine précieux : ne le laissez pas dormir, occupez-vous en, gérez le comme on dit en forêt.

Le forum du 8 octobre veut vous montrer que beaucoup de réalisations sont possibles, quelle que soit la taille de votre forêt. Nous y croyons. Et vous ?

Sylvie Coisne

Présidente de FRANSYLVA Languedoc-Roussillon⁽¹⁾

Pour vous faciliter le déplacement, des cars sont prévus depuis Mende et Perpignan. Renseignez-vous auprès de votre syndicat.

(1) Association qui regroupe les syndicats départementaux de propriétaires et les coopératives forestières.

En Languedoc-Roussillon, La forêt sort du bois !

UN FORUM POUR RELANCER LA DYNAMIQUE RÉGIONALE

Fransylva Languedoc-Roussillon, en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) réagit pour mettre un terme aux idées reçues et faire connaître et reconnaître le rôle économique, social et environnemental que joue la forêt sur le territoire languedocien et catalan. Comment ? A travers un grand forum régional financé par les acteurs économiques régionaux, soutenu par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et parrainé par la Région.

MOBILISER LES FORESTIERS POUR MOBILISER LES BOIS

Le rendez-vous des forestiers du Languedoc-Roussillon vise à donner l'envie et des clés pour inciter les propriétaires à devenir de véritables sylviculteurs, inscrire les enjeux forestiers aux agendas politiques et déconstruire les idées reçues auprès du grand public. Regrouper, mobiliser, renouveler et dynamiser ! A travers ces quatre ateliers, professionnels de la filière et passionnés vont mettre en lumière les moyens concrets à disposition pour s'engager dans une gestion active. La diversité des financements de ce forum reflète celle des acteurs : entreprises investies dans la filière régionale (Eon, Fibre Excellence), coopératives forestières (Cosylva, La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, et Sylvaboïs) mais aussi le MAAF.



RÉVEILLER LES CONSCIENCES

Nous vous en avons déjà parlé en juin, dans le dossier spécial de Forêts de France (n°584), la cinquième région forestière de France possède bien des trésors : 129 000 propriétaires forestiers de plus d'un hectare, 12 000 emplois, près d'un million de m³ de bois et une rare diversité d'essences. Cependant, aujourd'hui, seul 30% de l'accroissement annuel est récolté. Une situation qui s'explique par l'importance des parcelles situées en zones difficilement exploitables (60%), par une insuffisante structuration de la filière et une trop faible intégration du bois dans la construction. Une situation qui fragilise l'économie forêt-bois et ne prend pas en compte la diversité des services, notamment environnementaux, rendus par la forêt.

Les organismes régionaux ont décidé de réagir : nouveaux financements, développement de la chimie verte et du bois-énergie, supports contractuels et innovations techniques, structures de regroupement... C'est tout cela que souhaite mettre en avant le forum pour faire bouger les lignes en région : « *Dans le cadre de la COP 21, nous sommes sensibilisés à cette notion partagée du Vivant dont la forêt est un acteur évident. Or, le Vivant sans soins, la forêt sans exploitation, finit par mourir. Cette notion en appelle à nos consciences ; le grand public ne peut qu'y être sensible, et les propriétaires forestiers en particulier* » conclut Sylvie Coisne, Présidente de Fransylva Languedoc-Roussillon.

Le forum des forestiers privés du Languedoc-Roussillon :

« La forêt sort du bois ! »

Judi 8 octobre 2015, de 16 à 19 heures

Salle Tailhades
201, avenue de la Pompignane
MONTPELLIER

Entrée gratuite sur inscription uniquement

Pour vous inscrire et pour tout renseignement, une adresse électronique : e.degoy@ohwood.fr

Le cynips a envahi le Languedoc-Roussillon

Le cynips (*Dryocosmus kuriphilus*) est une petite guêpe qui attaque le châtaignier. Venu du Japon via l'Italie, le cynips est aujourd'hui présent partout dans la région. Une autre petite guêpe, *Torymus sinensis*, prédateur du cynips dans son aire naturelle, représente un espoir pour les castanéiculteurs. Les premiers lâchers ont eu lieu en Languedoc-Roussillon en 2015.

Le cynips est présent en Italie depuis 2002. Surveillance et réglementation sur le commerce des plants de châtaignier ne l'ont pas empêché d'arriver en France : en 2010, de nombreux foyers d'infestation sont signalés dans le sud-est.

Les premiers indices de présence découverts en Languedoc-Roussillon datent du printemps 2011, dans l'Hérault (en Lodévois) et le Gard (dans les Cévennes). L'année suivante, la Lozère est touchée également. En début d'été 2013, un foyer est signalé dans les Pyrénées-Orientales, en bas Vallespir puis, rapidement, on se rend compte que toute la vallée est touchée.

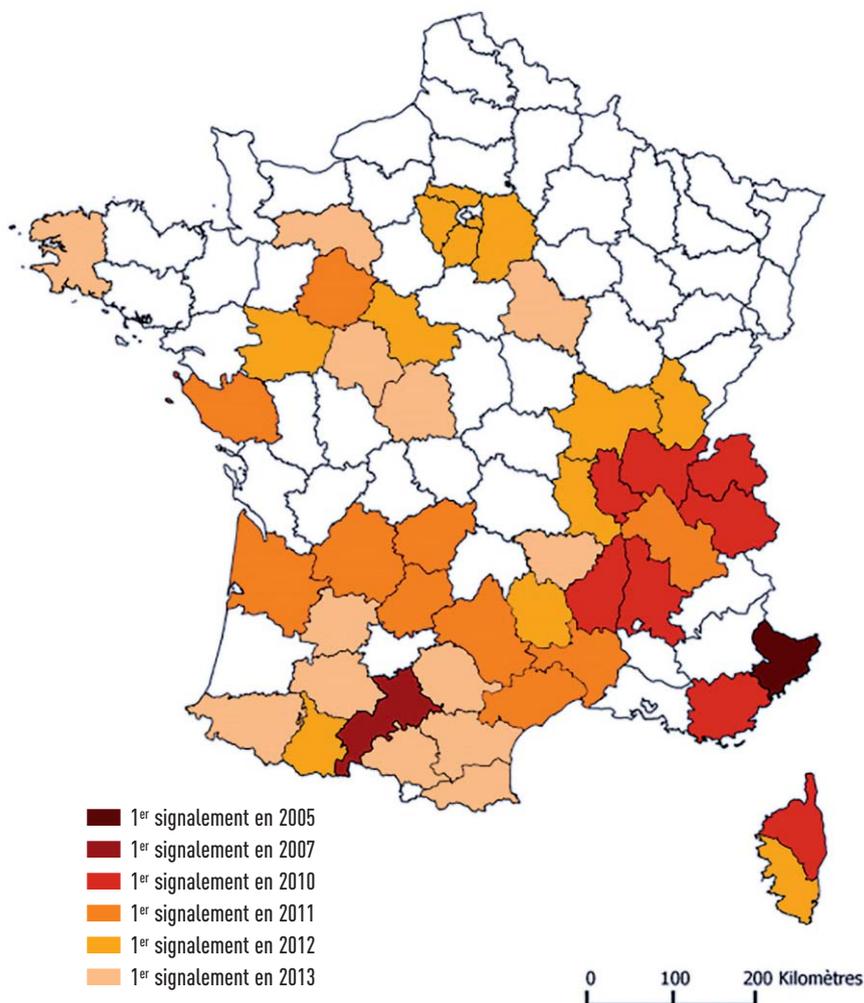
Dans le même temps, le cynips est détecté dans l'Aude, à Villardonnel, sur des arbres récemment plantés. En 2014, il ne semble pas progresser dans ce département mais, au printemps 2015, de nombreux foyers sont signalés en Haut-Cabardès, en Montagne Noire et dans les Corbières Occidentales.

Depuis cette année, tout le Languedoc-Roussillon est donc occupé par le cynips (voir carte ci-dessous).

UN IMPACT IMPORTANT SUR LA PRODUCTION DE FRUITS

Le cynips du châtaignier est un insecte originaire de Chine. Il a une reproduction par parthénogenèse thélytoque, c'est à dire une reproduction monoparentale (sans accouplement) qui ne donne que des femelles. Cette reproduction permet de produire un grand nombre d'individus, environ 100 à 150 œufs par femelle. Ceux-ci sont déposés dans les bourgeons par groupe de 3 à 5 œufs entre juin et août.

L'éclosion a lieu 30 à 40 jours après, puis les larves de premier stade passent l'hiver dans les bourgeons, sans qu'aucun symptôme extérieur ne soit visible. En avril, lors du débourrement, des galles de 5 à 20 mm se forment au fur et à mesure que la larve se nourrit. Les larves entrent en nymphose entre mai et juillet puis les adultes émergent et s'envolent entre juin et août.



| | Ponte | Larves | Adultes |
|-----------|-------|--------|---------|
| Janvier | | | |
| Février | | | |
| Mars | | | |
| Avril | | | |
| Mai | | | |
| Juin | | | |
| Juillet | | | |
| Août | | | |
| Septembre | | | |
| Octobre | | | |
| Novembre | | | |
| Décembre | | | |

Le cynips crée des galles, principalement sur les feuilles. Il entraîne leur déformation, la diminution de la surface foliaire et perturbe la floraison et la fructification.

L'impact économique est important pour la filière castanéicole : dans les secteurs nouvellement attaqués, une chute de 50% à 70% de la production de châtaignes est observée pendant de nombreuses années.

En forêt, l'impact économique directement lié à l'insecte semble moins important. Néanmoins, les galles sèches pourraient constituer des portes d'entrée au chancre du châtaignier.



UNE GUÊPE CHINOISE PORTEUSE D'ESPOIR

La seule méthode efficace est la lutte biologique au moyen d'une autre micro guêpe chinoise, *Torymus sinensis*.

Prédateur naturel du cynips dans son aire d'origine, ce parasitoïde pond ses œufs au printemps sur les larves du ravageur à l'intérieur des galles nouvellement formées. Il se nourrit de la larve du cynips qu'il tue, réduisant ainsi le nombre d'adultes émergents. La méthode consiste à effectuer des lâchers de *Torymus sinensis* au printemps pour réduire le nombre de ravageurs l'année suivante. Le problème est qu'il est impossible de détecter un arbre infesté avant le printemps. C'est là seulement que l'on peut observer la déformation des jeunes rameaux et les galles provoquées par les larves du cynips cachées dans les bourgeons.

Cette régulation du cynips du châtaignier par *Torymus sinensis* est toutefois plutôt lente à se mettre en place. Cela s'explique en partie par la biologie du parasitoïde. Comme son hôte, *Torymus sinensis* ne possède qu'une seule génération annuelle. Les adultes pondent leurs œufs sur les larves de cynips présentes dans les galles au printemps (avril-mai). Les larves du parasitoïde passent l'hiver dans les galles sèches qui, pour la plupart, restent sur l'arbre, pour émerger au printemps de l'année suivante.

La détection tardive des foyers de cynips et donc l'introduction différée du parasitoïde peut également localement donner une « avance » importante au ravageur. D'autant

plus que les populations de cynips du châtaignier, constituées exclusivement de femelles, ont naturellement tendance à s'accroître de manière exponentielle.

Il faut compter entre 8 et 10 ans pour arriver à un contrôle optimal du cynips par *Torymus sinensis*. Le temps en fait que le prédateur soit en nombre suffisamment important pour se multiplier et se disperser naturellement. Ce scénario a déjà eu lieu dans les Alpes-Maritimes où, suite à des lâchers expérimentaux, la dispersion naturelle du parasitoïde depuis le Piémont italien (première infestation en Europe en 2002) a fait dégringoler la proportion de bourgeons infestés de 70% à 2-3%. En 2014, plus de 300 lâchers (soit un total d'environ 30 000 *Torymus sinensis*) ont été réalisés dans le cadre du programme national de lutte biologique contre le cynips que coordonne Nicolas Borowiec en concertation avec les filières. Pour le chercheur, « l'idée à terme, c'est que les régions productrices de châtaignes s'autonomisent dans la gestion de leurs lâchers ».

Alors, que devez-vous faire dans vos châtaigneraies ? On a coutume de dire que des arbres entretenus seront plus vigoureux et résisteront mieux aux attaques. C'est certainement vrai pour les vergers mais pour ceux-ci comme pour les peuplements forestiers, c'est la station qui compte avant tout, et c'est une station adaptée qui permettra à vos arbres de supporter ces attaques le moins mal possible.

**Le cynips
crée des
galles sur
les feuilles**

••• Pour les vergers, cet entretien (élagage, débroussaillage, greffage, etc.) est certainement indispensable pour retrouver une production demain. **Mais ne détruisez pas les déchets de taille l'hiver même.** Les galles présentes sur les branches en hiver ne contiennent plus de cynips mais peuvent contenir des *Torymus sinensis*. Il faut donc attendre leur sortie (avril-mai) avant de détruire les galles.

Évitez par ailleurs de commander des *Torymus sinensis* sur internet (impossibilité de vérifier que ce sont bien des *Torymus sinensis* qui sont fournis). Contactez les services de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de votre

région ou le Service Régional de la Protection des Végétaux.

Jean-Christophe Chabalière

POUR EN SAVOIR PLUS

(SOURCES DE L'ARTICLE)

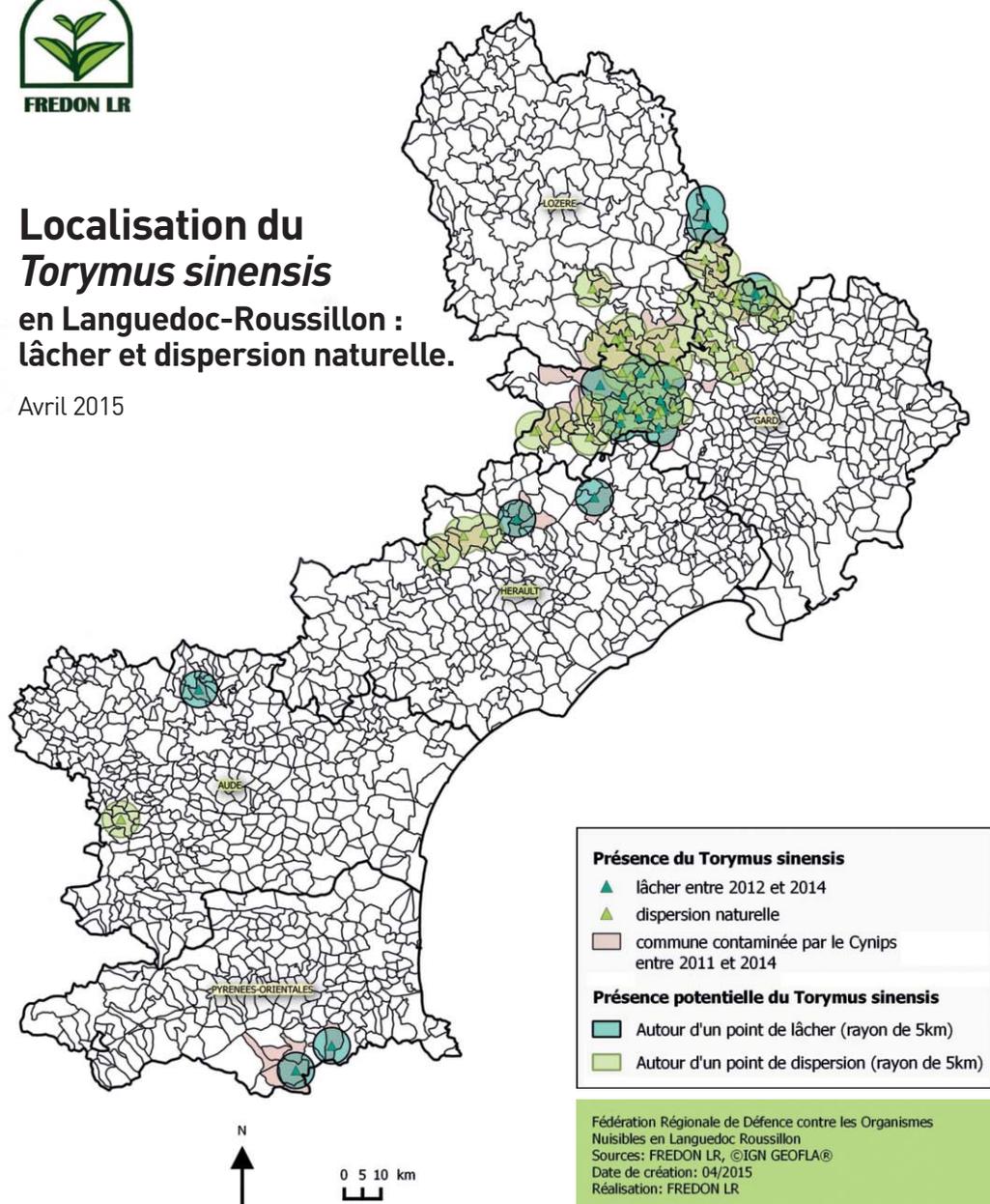
- *Le projet de lutte biologique contre le cynips du châtaignier en France* - INRA
- *Lutte biologique contre le cynips du châtaignier*. Phytoma 662, 32-35 Borowiec N., Thaon M., Brancaccio L., Warot S., Risso S., Bertocello E., Quacchia A., Ris N. & Malausa J.C. (2013).
- *Le cynips du châtaignier* - ephytia.inra.fr
- *Quelle guêpe a piqué nos châtaigniers ?* http://www.waldwissen.net/waldwirtschaft/schaden/insekten/inra_cynips/index_FR



FREDON LR

Localisation du *Torymus sinensis* en Languedoc-Roussillon : lâcher et dispersion naturelle.

Avril 2015



Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts

AUDE

► **Jean-Christophe Chabalière**
CRPF
Tél. 04 68 47 64 25
et 06 73 84 89 20

► **Damien Faugère**
ONF
Tél. 04 68 11 62 91
et 06 19 61 81 68

► **Dominique Jeanmaire**
ONF
Tél. 04 68 11 40 17
et 06 23 54 47 36

GARD

► **Christine Boyer**
CRPF
Tél. 04 66 60 92 93
et 06 73 84 89 23

► **Pascal Blouet**
ONF
Tél. 04 66 04 99 62
et 06 26 64 83 05

HÉRAULT

► **Rémi Decoursière**
ONF
Tél. 04 67 95 41 37
et 06 18 63 07 93

► **Serge Gasc**
DDTM
Tél. 04 67 97 30 01
et 06 26 41 90 62

► **Jean-Michel d'Orazio**
CRPF
Tél. 04 67 95 40 76
et 06 80 44 88 66

LOZÈRE

► **Jean-Yves Magaud**
CRPF
Tél. 04 66 65 26 79
et 06 73 84 89 26

► **Laurent Toiron**
ONF
Tél. 04 66 65 63 11

PYRÉNÉES-ORIENTALES

► **Bruno Mariton**
CRPF
Tél. 04 68 55 88 02
et 06 72 94 29 41

► **Jean-Philippe Hamelin**
ONF
Tél. 04 68 05 70 78
et 06 10 93 48 15

Équilibre forêt-gibier : les propriétaires échangent leurs expériences

Depuis la création du CETEF régional « Arbres du Languedoc-Roussillon » en 2011 (voir NFF n°109), une de ses trois composantes, le groupe « Gestion forestière et cynégétique » constitue, grâce au dynamisme de ses membres, un lieu de réflexion et d'échanges entre propriétaires forestiers particulièrement actifs.

A un rythme de deux à trois réunions par an en différents lieux très contrastés du territoire régional, le groupe a exploré de nombreuses thématiques :

- comparaison de sylvicultures vis-à-vis de la capacité d'accueil et de la vulnérabilité des peuplements,
- comparaison de différents dispositifs de protections contre les dégâts de gibier et création d'enclos/exclos,
- création d'aménagements tels que cultures à gibier, points d'eau, postes de tir,
- installations de dispositifs pour la sédentarisation du petit gibier tels que cages de rappel,

- relations entre le propriétaire et la société de chasse exerçant le droit de chasse,
- modalités de réalisation des plans de chasse et cohabitation de différents modes de chasse.

Il s'est aussi intéressé à un grand nombre d'espèces différentes : sangliers, cerfs, chevreuils, mouflons, isards mais aussi petit gibier (lièvres, bécasses, faisans, etc.).

Au-delà des propriétaires membres, sont systématiquement invités à ces visites les propriétaires du secteur visité, les gestionnaires, les techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ainsi que des personnes qualifiées du monde de la chasse et, plus largement, toutes les parties prenantes de la thématique sur le territoire (citons dans nos partenaires réguliers les fédérations des chasseurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – ONCFS, l'Office National des Forêts – ONF, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer – DDTM). Au-delà des échanges, parce que c'est également la vocation du CETEF, le groupe a initié plusieurs dispositifs d'expérimentation chez des propriétaires volontaires, destinés à tester des méthodes, valider des choix afin d'en tirer des enseignements reproductibles.

Citons par exemple :

- l'observation, suivi de fréquentation des espèces après la création d'aménagements spécifiques dans le Groupement Forestier de Cauvel en Lozère,
- la réalisation ciblée d'un plan de chasse pour le chevreuil pour répondre à des dégâts importants au sein d'une parcelle récemment reboisée sur la commune de Fraïsse sur Agoût dans l'Hérault.

La description ainsi que les résultats et enseignements de ces expérimentations donneront lieu à de prochains articles dans votre revue.

Jean-Marc Auban - Jean-Pierre Villebrun

Co-animateurs du groupe « Gestion forestière et cynégétique »

Pour toute demande de renseignements complémentaires : Jean-Pierre Villebrun - Courriel : villebrunjp@orange.fr



J.M. AUBAN

Le groupe « Gestion forestière et cynégétique » au GF de Cabrespine (Aude)



J.M. AUBAN

Installation d'un piège photo au GF de Cauvel

L'innovation carbone débouche sur du concret en forêt

Une association de propriétaires forestiers qui souhaite participer à des actions pour séquestrer le carbone, un Groupe qui veut améliorer son empreinte environnementale en soutenant des projets qui mettent en valeur le territoire, ces deux-là étaient faits pour se rencontrer. C'est ce qui arriva...

L'Association Syndicale Libre de Gestion (ASLGF) des Forêts de la Terre de Peyre regroupe des propriétaires forestiers privés de Margeride volontaires, désireux de gérer, d'entretenir et de valoriser leur patrimoine boisé. Par la mutualisation des coupes et des travaux, l'ASLGF de la Terre de Peyre intervient en tant que facilitateur. Elle devient l'interlocuteur unique des entreprises de la filière forêt-bois en agissant en tant que mandataire des propriétaires adhérents.

LE CARBONE, ÇA CRÉE DES LIENS

En tant que coordonnateur global des actions menées sur son périmètre, l'ASLGF des Forêts de la Terre de Peyre a fait rédiger un plan simple de gestion (PSG) concerté par un expert forestier indépendant. Ce document garantit la gestion durable des parcelles forestières pour une période de 15 ans par la prévision des coupes et des travaux sylvicoles à mettre en œuvre. L'amélioration des peuplements est l'objectif principal. Il doit se traduire par la réalisation de coupes d'éclaircie, de nettoyage de peuplements touchés par les tempêtes et les neiges lourdes, et enfin par le boisement ou le reboisement de parcelles. Par ailleurs, dans son plan simple de gestion, l'ASLGF fixe des objectifs généraux et précise que les opérations sylvicoles auront également pour objectif d'atténuer au maximum les effets du changement climatique, notamment en optimisant les fonctions de séquestration du CO₂ dans les forêts. Dans ce domaine, l'asso-

ciation désire participer activement avec des collectivités et des entreprises à la mise en œuvre d'actions concrètes, d'opérations sylvicoles favorables à la séquestration et au stockage du CO₂ au sein des forêts du territoire.

Depuis plus de 10 ans, La Poste fait du développement durable l'une des priorités de sa stratégie d'entreprise. La branche « Services-Courrier-Colis » s'est engagée à réduire de 15% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 2012. Elle a mis en place depuis 2012 une démarche volontaire de neutralité carbone, laquelle consiste à :

- mesurer précisément le CO₂ émis par ses activités,
- réduire ses émissions en développant, par exemple, sa flotte de véhicules électriques, la formation des postiers à l'éco-conduite et le recours au transport combiné rail-route,
- compenser ses émissions de CO₂ restantes grâce au soutien de projets de compensation carbone (accès à l'eau potable au Kenya, développement de fermes d'éoliennes en Inde, préservation de la biodiversité amazonienne au Pérou). La Poste est également partenaire du Fonds de solidarité climatique Livelihoods. Grâce à cet investissement, le Groupe La Poste est aujourd'hui le premier opérateur postal majeur à assurer la neutralité carbone intégrale de ses offres, sans surcoût pour ses clients.

Dans le but de renforcer la politique environnementale actuelle du Groupe La Poste et de répondre à un enjeu stratégique de création



Le nettoyage des peuplements touchés par la tempête est indispensable



Ce partenariat se traduit par le financement de reboisement

de valeur socio-environnementale en France, la Branche Services-Courrier-Colis de La Poste a décidé de prolonger son dispositif de compensation carbone international, en finançant des projets innovants d'adaptation au changement climatique en France et créateur de valeur sur les territoires, grâce au programme « Climat + Territoires ». La Banque Postale, également très fortement mobilisée pour mesurer et réduire ses émissions de CO₂, s'associe à cette démarche et participe à ce programme.

UN PARTENARIAT EFFICACE POUR LA GESTION

Ainsi, par l'intermédiaire du GIP Massif Central, éveilleur de conscience sur le thème du carbone et grâce à l'appui et l'accompagnement du Centre Régional de la Propriété Forestière et de l'Institut pour le Développement Forestier, l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre et le Groupe La Poste s'associent autour d'un programme commun pour construire une forêt d'avenir, intégrant fonctions économiques et écologiques.

Très concrètement, ce partenariat se traduit par le financement à hauteur de 80% du coût de près de 20 hectares de boisement/reboisement et de 20 hectares de gestion améliorée. Ces actions sylvicoles seront menées à partir de l'automne 2015 jusqu'au printemps 2016. Les boisements/reboisements vont s'appuyer sur l'utilisation de diverses essences, principalement le douglas et le mélèze mais aussi des feuillus pour améliorer la valeur des peuplements et augmenter l'efficacité carbone (séquestration, stockage, substitution). La gestion améliorée doit permettre la redynamisation d'espaces bloqués suite à des dégâts importants causés par la tempête de 1999 ou les neiges lourdes de 2008/2009. Favoriser les arbres vigoureux ainsi que permettre la régénération naturelle devrait également améliorer le bilan carbone.

Le carbone est certes l'élément déclencheur de cette dynamique mais tous les intervenants sont bien conscients des autres bénéfices concomitants : entretien des parcelles et du paysage, emploi local, amélioration de la valeur des peuplements, adaptation des forêts aux évolutions à venir, etc.

La participation d'une entreprise en dehors de son champ d'actions traditionnel constitue, pour ce cas particulier, un levier novateur et déterminant pour la réalisation d'actions garantissant la gestion et l'amélioration des parcelles boisées du territoire. Ce genre de démarches constitue une voie d'avenir à étudier pour la gestion des forêts françaises.

Loïc Molines

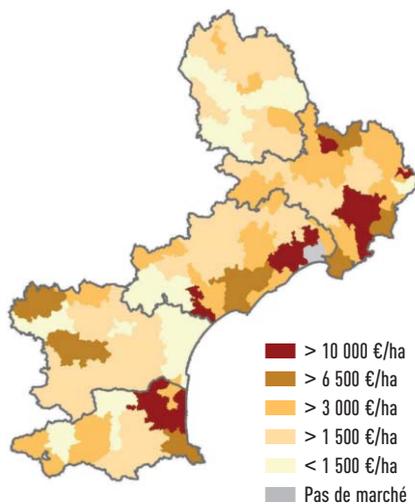
LE MARCHÉ FONCIER DES FORÊTS ENTRE 2004 ET 2013

Près de 40 000 hectares de forêts transmis en 10 ans en Languedoc-Roussillon, à un prix variant de 1000 à 7000 € par hectare, c'est le bilan des transactions forestières de 2004 à 2013 établi par la SAFER du Languedoc-Roussillon dans le cadre de l'observatoire foncier régional des espaces agricoles, ruraux et forestiers.

Le marché foncier forestier comprend tous les biens à dominantes forestières qui n'ont pas vocation à être urbanisés. Il peut s'agir de forêts achetées pour la production de bois, pour la chasse, pour l'agrément...

Entre 2004 et 2013, 39 515 hectares boisés ont été transmis en Languedoc-Roussillon pour 3800 transactions, soit 380 transactions par an pour près de 4000 hectares qui ont changé de propriétaires. Cette surface représente, selon les années, de 12,5% à 18,8% du marché notifié à la SAFER, ce qui est loin d'être négligeable. La valeur totale de ces ventes s'élève à 243 millions d'euros.

PRIX MOYEN À L'HECTARE DES BIENS NON BÂTIS DE 2004 À 2013



SOURCE SAFER LR

Les transactions les plus nombreuses (60%) concernent les petites propriétés (moins de quatre hectares). En superficie, la plus grande part (33%) des forêts vendues est représentée par les grandes propriétés (plus de cent hectares) mais aussi (pour 28%) par des bois plus petits, compris entre 4 et 25 hectares. La surface moyenne des lots transmis est de 10,40 hectares.

C'est dans le Gard, notamment dans les Cévennes, que le nombre de transactions est le plus nombreux (1294) pour la plus grande surface (près de 12 000 hectares) et la plus grande valeur (114 millions d'euros).

15% des transactions de forêts représentant 33% des surfaces concernent des biens bâtis. En valeur, ces biens bâtis représentent 70% de l'ensemble du marché forestier régional. Les surfaces moyennes sont plus importantes quand elles s'accompagnent de bâtis. Ainsi,

sur la période des dix années étudiées, il apparaît qu'en moyenne régionale, les lots vendus sont de l'ordre de 23 hectares (soit trois fois plus que les lots sans bâti) pour une valeur moyenne de 302 000 €.

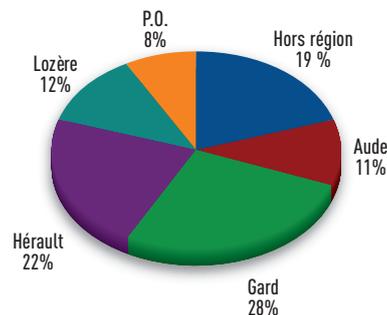
Les biens non bâtis font 8 hectares en moyenne, pour une valeur de 22 800 €. Les prix moyens à l'hectare des biens forestiers non bâtis sont fluctuants d'une année sur l'autre. Ils se situent entre 1000 et 5000 €/ha. Les prix moyens les plus élevés sont pratiqués en zone de plaine : vallée du Rhône, communautés d'agglomérations nîmoise, montpelliéraine et perpignanaise. Les prix moyens les plus bas sont pratiqués en Lozère.

Les vendeurs sont pour moitié des retraités qui proposent près de 40% des surfaces. Les agriculteurs ne représentent que 12% des vendeurs. 21% des vendeurs sont en dehors de la région et ils proposent 30% des surfaces.

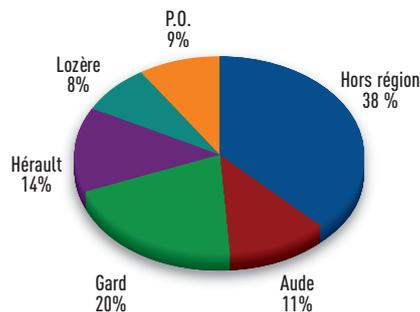
Les acquéreurs sont pour moitié des personnes ayant une activité non agricole et achètent près de 60% de la surface mise en vente. Les agriculteurs représentent 30% des acheteurs. 20% des acquéreurs sont en dehors de la région. Ceux-ci achètent près de 40% de la surface mise en vente.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ACQUÉREURS (MOYENNE DE 2004 À 2013)

EN NOMBRE



EN SURFACE



Le martéloscope : un outil curieux au service des forestiers

Avant de savoir faire, il faut apprendre.

Le martelage est un acte essentiel pour la forêt car c'est à ce moment précis que le forestier façonne et oriente le devenir de ses parcelles boisées.

Cette opération fait appel à de nombreuses compétences et savoir-faire. Grâce aux moyens modernes mis à disposition, les forestiers ont créé un outil pédagogique pour faciliter l'apprentissage des principes du martelage. La région Languedoc-Roussillon s'équipe désormais progressivement en « martéloscopes ».

« **M**artéloscope » ? Quel est donc le sens de ce terme curieux ? Martéloscope s'inspire du mot martelage, opération

cruciale de sélection des arbres à abattre au sein d'un peuplement forestier. On retrouve la référence au marteau forestier, outil utilisé par le sylviculteur pour identifier les arbres qui vont faire l'objet d'une prochaine coupe.

Dans la vie d'une forêt, les opérations de martelage sont essentielles car c'est à ce moment que le sylviculteur oriente l'avenir du peuplement en faisant des choix sur les qualités, sur les essences, sur les modes de conduite et de renouvellement des forêts. Il est donc primordial d'être formé à cette action. C'est la raison pour laquelle les forestiers ont créé les « martéloscopes » qui sont en fait des outils pédagogiques pour se perfectionner dans l'art du martelage.

Concrètement, il s'agit d'un espace restreint de forêt compris entre 0,5 et 1 ha. Sur cette portion boisée, tous les arbres sont identifiés, numérotés, mesurés, localisés, évalués. Ainsi, avant de commencer l'opération de sélection,

il est possible de connaître l'essence, le diamètre, le volume ou la valeur de chaque arbre du martéloscope.

DES INTÉRÊTS DIVERS

L'exercice débute alors et les propriétaires ou les professionnels parcourent la forêt en désignant dans des conditions réelles les arbres qu'ils désireraient prélever lors de la prochaine coupe. Ils réalisent l'opération de martelage. Vient ensuite la phase des résultats et d'interprétation de son action. C'est bien là que l'intérêt principal des martéloscopes apparaît. En saisissant la liste des arbres à prélever dans un outil informatique adapté (tableur de type excel spécifiquement conçu pour le martéloscope), les résultats simulés d'une coupe sont immédiatement obtenus. Ainsi, le marteleur est capable de juger à travers différents indicateurs les résultats de son action : nombre d'arbres prélevés, diamètre et volume moyens, choix des essences privilégiées, volume de bois total mobilisé et recettes théoriques... Il peut alors se jauger et voir si son intervention est économiquement rentable, utile pour la forêt, favorable pour la biodiversité ou tout le contraire !

En effet, grâce à l'outil, le propriétaire peut immédiatement savoir si le capital producteur de sa forêt a été amélioré ou dégradé (la qualité des arbres étant connue) ou encore évaluer l'impact potentiel de son intervention grâce au calcul d'indicateurs sylvicoles (facteur K traduisant si l'éclaircie a été effectuée au sein des arbres dominants ou plutôt dominés). Des données synthétiques peuvent alors être transmises aux personnes formées et les animateurs peuvent encore préciser certains points techniques en revenant sur des situations spécifiques avec analyse d'un groupe d'arbres par exemple.

Enfin, il faut également noter que ces martéloscopes constituent des peuplements forestiers vraiment bien connus car mesurés sous différents angles. Leur suivi au cours du temps apporte alors des informations complémentaires précieuses telles que les données d'accroissement (en m³/ha/an). Il est également possible de suivre l'évolution de la parcelle ayant bénéficié d'opérations sylvicoles et d'évaluer les réactions des peuplements.



Les propriétaires parcourent le martéloscope en désignant les arbres à prélever

EN BREF

Abords du Canal du Midi : classés ou pas classés ?

DES MARTÉLOSCOPES, OUI MAIS OÙ EN LANGUEDOC-ROUSSILLON ?

Ces dispositifs pédagogiques s'avèrent très précieux. La région Languedoc-Roussillon a donc accompagné l'installation de trois dispositifs :

- dans les Pyrénées-Orientales sur la commune de Planès pour se perfectionner dans la gestion des peuplements de montagne (pin sylvestre et pin à crochet),
- dans le Gard sur la commune de Saint-Jean-du-Gard pour aborder le martelage de peuplements mélangés cévenols (pin maritime, pin laricio et cèdre),
- dans les forêts de Margeride, en Lozère, sur la commune de Saint-Léger-du-Malzieu pour discuter des qualités des bois, des enjeux de la régénération et du traitement irrégulier (pin sylvestre).

Ces dispositifs seront utilisés dans le cadre de journées d'information ou de stages FOGEFOR.

Les martéloscopes constituent donc des outils nouveaux aux fonctions variées : lieux pédagogiques pour se former ou se perfectionner au martelage, peuplements de référence suivis au cours du temps et même vitrines forestières avec un suivi fin au cours du temps. C'est désormais aux agents de développement forestiers, aux propriétaires et aux professionnels de se saisir de cet outil pour perfectionner leurs savoir-faire et leurs compétences afin de toujours progresser dans leur apprentissage du monde de la forêt.

Loïc Molines

Le Canal du Midi s'écoule sur 240 kilomètres depuis Marseillan jusqu'à Toulouse. Il traverse donc les départements de l'Hérault et de l'Aude en Languedoc-Roussillon puis le Tarn et la Haute-Garonne en Midi-Pyrénées. Il est alimenté par les rigoles de la Montagne Noire et de la Plaine qui amènent l'eau au seuil de Naurouze. 328 ponts, écluses, tunnels et autres aqueducs ainsi que les célèbres alignements de platanes sont attachés à cet ouvrage grandiose dont la construction, lancée par Paul Riquet en 1667 s'est étalée sur 27 ans.

Le Canal du Midi constitue un élément majeur du patrimoine du Languedoc. Cette reconnaissance dépasse les frontières françaises et européennes en décembre 1996, quand l'ouvrage est classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Dès lors, l'Etat français est responsable de sa protection et de sa gestion. C'est pour cette raison qu'il classe au titre des « sites classés » la rigole de la Montagne Noire en 1996, le canal lui-même en 1997 et la rigole de la Plaine en 2001.

En 2011, les services de l'Etat lance un projet de classement des abords du Canal du Midi dont font partie les rigoles et le canal de la Robine. Ce projet est justifié par les risques de mutations agricoles, d'urbanisation et d'implantations de parcs éoliens et photovoltaïques. Sur des critères de continuité paysagère et de délimitation entre zone urbaine et zone rurale, un cordon de 500 mètres à 1 kilomètre est tracé de part et d'autre du canal.

La rigole de la Montagne Noire est le seul tronçon où de nombreuses forêts privées de production sont concernées par ce classement. Sur la partie audoise, 16 propriétés dotées d'un plan simple de gestion sont touchées en tout ou partie par ce projet de classement. Elles couvrent une surface totale de 1600 hectares dont 900 sont situés à l'intérieur du périmètre. Elles sont composées de peuplements productifs de douglas, épicéas, pins laricio, plantés à partir de 1960.

Les sites étant classés sur des critères paysagers, la législation impose de demander une autorisation pour tous travaux modifiant l'aspect du site. Si le classement devenait effectif, les propriétaires forestiers concernés par les abords de la rigole et leurs gestionnaires seraient donc obligés de demander une autorisation avant toute exploitation de peuplements situés à l'intérieur du site. Cette autorisation est donnée par le Ministre



J.C. CHABALIER

Les abords de la rigole de la Montagne Noire concernent de nombreuses forêts privées

chargé de l'environnement après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

L'article L.122-7 du code forestier donne la possibilité aux propriétaires de faire agréer leur plan simple de gestion au titre de la législation sur les sites classés pour pouvoir ensuite réaliser, sans autorisation particulière, les interventions prévues dans leur document de gestion. Mais la loi ne dit pas quels ajouts seront demandés ni les contraintes que cela entraînera lors des exploitations.

Le projet de classement a donné lieu à une enquête publique qui a eu lieu du 7 avril au 21 mai 2015. Au mois de juillet, la Commission d'Enquête Publique a donné un avis défavorable au projet, pointant notamment le manque de concertation et la possibilité d'utiliser d'autres formes de protection. Suite à la publication de cet avis, le Préfet de l'Aude a été chargée de mener une action de concertation avec les différents acteurs du territoire. Il doit rendre ses conclusions au début de l'année 2016. A suivre...

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AUDE

13 NOVEMBRE

Chalabrais

La gestion des peuplements feuillus. Choisir une sylviculture adaptée aux particularités de ses bois et valoriser au mieux les produits que l'on peut en tirer. Démonstration de sciage.

GARD

9 OCTOBRE

Cévennes orientales

Les nouvelles aides financières pour la forêt.

HÉRAULT

16 OCTOBRE

Montarnaud

La biodiversité en forêt. Mieux la connaître pour mieux la prendre en compte dans la gestion. Présentation d'un outil de diagnostic : l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP).

23 OCTOBRE

Fraïsse-sur-Agoût

Reconstituer sa forêt en Somail-Espinouse. Quelles essences choisir pour l'avenir ?

LOZÈRE

2 OCTOBRE

Barre des Cévennes

Gérer son petit bois.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

13 OCTOBRE

Céret

Journée annuelle du liège.

Matin : visite de l'usine de fabrication de bouchons de la société DIAM-Bouchage (groupe ONEO). Cette unité fabrique des bouchons à partir de liège préalablement réduit en farine et traité. Elle s'est récemment agrandie pour augmenter sa production. Elle achète chaque année du liège à des producteurs des Pyrénées-Orientales.

Après-midi : visite d'une propriété gérée composée essentiellement de suberaies.

Les journées d'information sont organisées en partenariat avec tous les organismes de la forêt privée : CRPF, FOGFOR, syndicats, GDF, coopératives, etc.

Pour tout renseignement, participation, inscription, etc., s'adresser aux antennes du CRPF Languedoc-Roussillon.

- AUDE : 04 68 47 64 25
- GARD : 04 66 60 92 93
- HÉRAULT : 04 67 41 68 13
- LOZÈRE : 04 66 65 26 79
- PYRÉNÉES-ORIENTALES : 04 68 55 88 02

EN BREF

L'arbre de l'Aude de l'année 2015

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aude organise du 1^{er} juin au 30 octobre 2015 un concours pour élire « l'arbre de l'Aude de l'année 2015 ». Ce concours a pour but de sensibiliser le grand public à la présence et la diversité d'arbres remarquables. Les candidats seront incités à s'inscrire au concours national « l'arbre de l'année ». A l'issue du concours, les arbres présentant des critères de labellisation « Arbre remarquable de France » seront proposés pour être labellisés, avec l'accord du propriétaire.

Ce concours est ouvert à toute personne résidant dans l'Aude. Chaque candidat doit envoyer 5 photographies sous format numérique de l'arbre qu'il a élu, et une page racontant son histoire. Y figureront également son nom, sa localisation, sa description et ses critères morphologiques et esthétiques.

Le jury élira l'arbre de l'Aude de l'année 2015 et sélectionnera 15 arbres qui feront l'objet d'une exposition itinérante qui débutera au CAUE en janvier 2016. Pendant l'exposition, le public sera sollicité pour élire son arbre coup de cœur, de sorte qu'un prix « Arbre audois préféré du public » sera également décerné.

Vous avez encore un mois pour participer.

Si vous habitez dans l'Aude, n'hésitez pas : à vos appareils photos !

L'Arbre de l'Aude

Majestueux
BEAU ANCIEN Magique
GÉNÉREUX Culturel
Original
LÉGENDAIRE Esthétique
Insolite ...

... et son histoire

CONCOURS ouvert à tous

À vos appareils photo !
Inscrivez votre arbre pour qu'il soit élu « Arbre de l'Aude »

Révélez-nous l'arbre audois qui marque votre vie. À chaque arbre, ses caractéristiques naturalistes, son esthétique, mais aussi son histoire, ses légendes...

Inscription des arbres candidats du 1^{er} juin au 30 octobre 2015.
Pour plus d'informations : www.caue-ir.fr/concours-arbre-aude